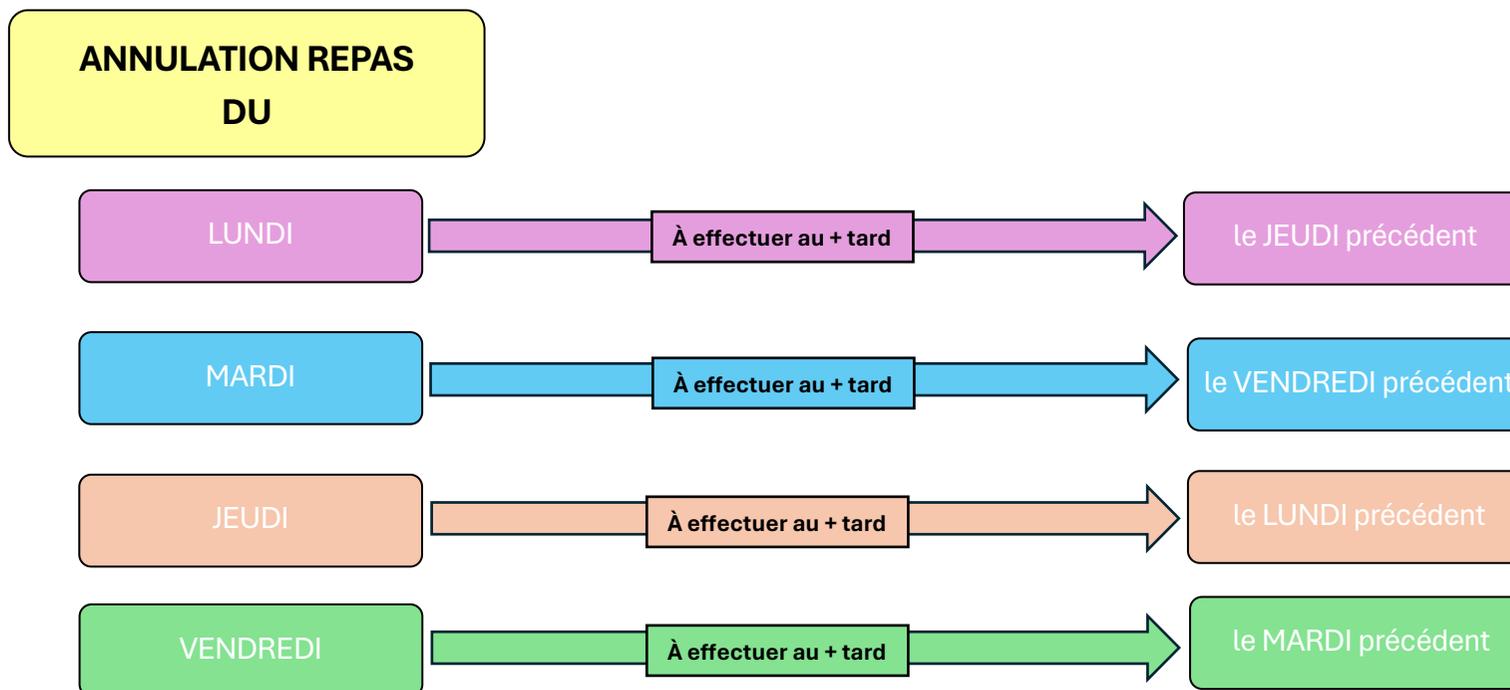


RESTAURATION SCOLAIRE

ANNULATION des repas sur le Portail Famille

Sous un délai de 72H00 maximum

Dimanche non comptabilisé



Tout repas réservé : non annulé et non consommé vous sera facturé.

Tout repas consommé (enfant présent) mais non réservé vous sera facturé au tarif habituel selon votre quotient familial + une majoration de 25% du repas.